

RAPPEL DE PRODUIT

JAMBONNEAU CUIT Père Anselme

Alimentation / Viandes

Jambonneau cuit

Marque : **Père Anselme**

Modèle ou référence : **JAMBONNEAU désossé à la Gouge s/v /4 sous vide par 4 jambonneaux, poche destinée au rayon coupe**

- **GTIN 2333404000000 Lot 33648 Date limite de consommation 06/01/2023**

Date de commercialisation : 02/12/2022

Date de fin de commercialisation : 19/12/2022

Température de conservation : **Produit à conserver au réfrigérateur**

Marque de salubrité : FR 69.259.002 CE

Zone géographique de vente : France entière

Distributeurs : enseignes Leclerc, Carrefour + des bouchers détaillants et grossistes voir ci-joint liste des points de vente concernés



Publication du : 16/12/2022

Motif du rappel : *Listeria monocytogenes* détectée, avec dénombrement <10 ufc/g

Risques encourus : *Listeria monocytogenes* (agent responsable de la listériose).

Conduite à tenir : **Ne plus consommer, Ne plus utiliser le produit, Rapporter le produit au point de vente, Contacter le service consommateur, Détruire le produit.**

Préconisation sanitaire :

Les personnes qui auraient consommé les « produits » mentionnés ci-dessus et qui présenteraient de la fièvre, isolée ou accompagnée de maux de tête, et des courbatures, sont invitées à consulter leur médecin traitant en lui signalant cette consommation. Des formes graves avec des complications neurologiques et des atteintes maternelles ou fœtales chez la femme enceinte peuvent également parfois survenir. Les femmes enceintes ainsi que les personnes immunodéprimées et les personnes âgées doivent être particulièrement attentives à ces symptômes. La listériose est une maladie qui peut être grave et dont le délai d'incubation peut aller jusqu'à huit semaines.

Numéro de contact : 0472900554

Modalités de compensation : Remboursement.

Date de fin de la procédure de rappel : 31/12/2022

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

<https://rappel.conso.gouv.fr>

Le site des alertes de produits dangereux

